

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
2 C Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle des fêtes de CHAVEIGNES le :

Mardi 23 mars 2021 à 19 h 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 2 mars 2021
- ✓ Avis sur la Déclaration d'Intérêt Général et Autorisation Environnementale pour les travaux de restauration des masses d'eau sur les bassins versants rive gauche de la Vienne, Veude, Mâble, Veude de Ponçay, Bourouse, Arceau.
- ✓ Vote des taux d'imposition 2021
- ✓ Vote des subventions 2021
- ✓ Participation aux frais de fonctionnement des établissements privés : Ecole Sacré Cœur Richelieu

Budget Commune

- ✓ Approbation du compte de gestion de la commune 2020 du Trésorier
- ✓ Approbation du compte administratif de la commune 2020
- ✓ Affectation du résultat 2020 budget commune
- ✓ Vote du budget primitif de la commune 2021

Budget Service Assainissement

- ✓ Approbation du compte de gestion du service assainissement 2020 du Trésorier
- ✓ Approbation du compte administratif du service assainissement 2020
- ✓ Vote du budget primitif du service assainissement 2021

Budget Lotissement

- ✓ Approbation du compte de gestion du lotissement 2020 du Trésorier
- ✓ Approbation du compte administratif du lotissement 2020
- ✓ Vote du budget primitif du lotissement 2021

- ✓ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

- ✓ Questions et informations diverses : Infos SMICTOM

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni à la salle de fêtes, huis clos, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Raymond LAMBESSEUR, Françoise MANCEAU, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Arlette ARNAULT, Emilie SÉCHET, Catherine JEAN, Laurent AUBERT, Sylvain RIBOT, Jacques PLANA, Pascal MARÉCHAUX, Marie-Rose MÉRON, Olivier MARÉCHAUX,

Absents : Alain MONTAS (pouvoir à Arlette ARNAULT), Pierre LEFEVRE (pouvoir à Philippe DUBOIS),

A été élu secrétaire de séance : Sylvain RIBOT

Délibération 2021 03 23-01 **Instauration du huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison des conditions sanitaires et des horaires de couvre-feu actuellement en vigueur.
M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide que le conseil municipal du 23 mars 2021 se tient à huis clos.

Délibération 2021 03 23-02 **Approbation compte-rendu conseil municipal du 2 mars 2021**

Après diverses observations reçues et corrigées en amont de la réunion, le compte-rendu de la séance du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021 03 23-03 **Avis sur la Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale déposée par la syndicat de la Manse Etendu pour les travaux de restauration des masses d'eau sur les bassins versants rive gauche de la Vienne, Veude, Mâble, Veude de Ponçay, Bourouse et Arceau**

Ce dossier est consultable jusqu'au 31 mars en mairie de Champigny sur Veude.
Les élus ont reçu en amont de la réunion « un résumé » d'une quinzaine de pages.

Monsieur le Maire fait part d'un avis à donner sur une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et Autorisation Environnementale (AEU) déposées par le Syndicat de la Manse Etendu. Ces DIG et AEU découlent du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin de la Vienne Tourangelle, porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Vienne, est actuellement en cours d'élaboration.

Le SDAGE Loire Bretagne constitue donc le document de planification de référence s'appliquant au territoire concerné par le projet présenté par le Syndicat de la Manse étendu (art. L212-1 du Code de l'Environnement).

Le programme d'actions du présent projet tient compte des dispositions définies par le SDAGE qui contribuent à la réalisation des chapitres suivants :

- Repenser les aménagements de cours d'eau,
- Préserver les zones humides,
- Préserver la biodiversité aquatique,
- Préserver les têtes de bassin versant,
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les actions (chiffrées) sont retracés dans le document mais aussi sont disponibles sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Ces coûts sont étalés sur 6 ans.

Pour bénéficier des subventions publiques, il est nécessaires de justifier de l'intérêt général des actions. C'est pour cela que cette DIG a été déposée.

Type d'action	Coût estimatif (€)	Subventions	Contributions des autres partenaires	Reste à charge Syndicat
Travaux de restauration du lit	908 682 €	726 946 €	4 156 €	177 580 €
Travaux de rétablissement de la libre circulation des espèces et des sédiments	127 500 €	102 000 €	0 €	25 500 €
Travaux de restauration des berges	137 685 €	110 150 €	0 €	27 537 €
Travaux de restauration des zones humides	62 398 €	49 918 €	0 €	12 479 €
Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances du territoire	193 779 €	146 703 €	13 306 €	33 769 €
Communication et coordination du programme d'actions	473 000 €	377 133 €	0 €	95 867 €
TOTAL sur 6 ans	1 903 046 €	1 512 850 €	17 463 €	372 733 €

Le Syndicat de la Manse Etendu (SME) s'occupe de la restauration du lit de la Veude et les berges sont les propriétés des riverains qui doivent les entretenir. La Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire financent une partie des travaux.

La commune de Chaveignes est concernée par des travaux de restauration de zones humides dans les prairies des berges de la Veude, et par des travaux de restauration du lit sur environ 500 mètres au niveau du Moulin de Verrières : enrochement du lit par des cailloux afin de créer des zones plus ou moins creuses pour faciliter la remonter, la reproduction des poissons. Sur les berges le long de la Veude, des arbres devront être coupés ou à l'inverse des arbres seront plantés là où il y a peu de végétation.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Les élus aimeraient savoir s'il y a vraiment besoin de « nettoyer » la Veude et les berges et comment seront envisagés l'ensablement qui découlera forcément de ces enrochements. Il y avait eu de financé par le passé, par l'ancienne CC du Richelais, le même type de travaux qui n'ont jamais étaient suivis par la suite.

Mme Méron, membre du Syndicat de la Manse Etendu, précise que la qualité de l'eau est bonne sur Chaveignes, qu'il convient d'entretenir la Veude et les berges afin de maintenir la biodiversité, faune, flore des zones humides des berges et de la Veude. Le suivi de l'opération, après réalisation des travaux, sera effectué par le SME.

M. le Maire précise que la commune est propriétaire de certaines berges au niveau du pont de Balesmes, sur les arrières du Buisson Penot (parcelle longeant la Veude), au pont de Chauvin et au pont de Aillon. Il rappelle que les piégeurs/chasseurs) aident aussi à l'entretien des berges par la capture des ragondins. C'est la valorisation des cours d'eau, mais le coût de ces travaux est énorme.

Mme Méron précise, qu'à l'heure actuelle, le SME discute avec les propriétaires privés afin de favoriser « spontanément » les travaux sur les berges, mais qu'une fois le schéma validé par les Préfètes de l'Indre-et-Loire et de la Vienne actant la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), elle craint qu'il n'y ait obligation pour les propriétaires de nettoyer les berges (les SME ferait faire les travaux qui seraient à la charges des propriétaires).

Mme Méron énonce aussi qu'il y a eu destruction d'un barrage de castors sur la Veude et rappelle que cela est puni de 250 000 € d'amende.

Mme Marie-Rose Méron fait savoir qu'elle s'abstient au vote étant concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 Abstentions et 4 voix pour,

- Emet un avis favorable sur une déclaration d'intérêt général (DIG) et autorisation environnementale (AEU) déposées par le Syndicat de la Manse Etendu,
- Charge M. le Maire de transmettre cet avis au service de l'Etat.

Délibération 2021 03 23-04
Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire fait part des changements relatif au vote des taux d'imposition 2021 et ceci en corrélation avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants s'il y a délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 (8.37 % pour Chaveignes). La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020. La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département **afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.**

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 de 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Il est précisé que les valeurs locatives foncières 2021 seront majorées du coefficient forfaitaire de 1,002 pour les propriétés bâties et non bâties (figées pour la taxe d'habitation).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021. Un tableau de simulation de hausse des taux à + 0.50 %, + 1%, + 2% ou + 3% est présenté aux élus.

Monsieur le Maire Propose de ne pas augmenter les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

Les élus s'entendent pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2021.

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible (Pas de vote de ce taux : Il est précisé pour information que la Taxe d'habitation concerne encore les résidences secondaires, les locaux vacants et les locaux concernés par la fin de la réforme TH jusqu'en 2023).	8,37 %	8,37 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties (modulable): Vote du taux à partir du taux de référence déterminé ci-dessous	11,55 %	11,55 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48 %	
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)		28,03% = (11,55 + 16,48)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,87 %	35,87%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à $11,55 + 16,48 = 28,03$ %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 35,87 %
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-05
Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des différentes associations, chambres des métiers et autres en lien avec la commune de Chaveignes. Il rappelle le contexte particulier de l'année 2020, qui n'a pas permis à ces associations d'organiser les festivités habituelles, ni même de se retrouver. Toutes ont hâte de pouvoir reprendre rapidement leurs activités.

Il relate le but des associations et les projets qu'elles mettent en avant pour 2021, les élus ont reçus en amont les sommes allouées l'an passé.

☞ **L'association « Anim'ez vous »** dont le but est de favoriser l'éveil par la « zoothérapie » s'adresse aux enfants mais aussi aux adultes. Un petit parc animalier vient compléter l'offre de cette association.

Son projet pour 2021 est l'aménagement du jardin d'éveil / jardin des senteurs avec construction de bacs en bois à hauteur (pour les PMR). Sollicite une subvention de 150 €.

☞ **Chaveignes Accueil** propose des ateliers de couture et d'arts créatifs. Les projets 2021 concernent l'achat de patrons et kits, livres, frais divers... pour la fabrication de sacs à vrac, petites trousse, valise à couture...

Des élus proposent d'aider plus cette année certaines associations, notamment Chaveignes Accueil qui a œuvré lors de la fabrication des masques.

☞ **Club de la Bonne Entente** qui sollicite une aide du même montant que l'an passé pour l'organisation de concours de belote, repas du club, spectacles, chorales. Ils ont fourni, en fin d'année à chacun de leurs adhérents, un plateau repas.

☞ **Le Comice du Monde Rural** n'a pas eu lieu en 2020, sur le Richelais mais la participation a été de 60 € sans manifestation. Cette année le comice a lieu sur Sainte Maure de Touraine. Certains élus ne désirent pas donner de subvention faute de manifestation sur le territoire.

☞ **Le Comité des fêtes** organise généralement, plusieurs manifestations tout au long de l'année (soirée dansante en mars, rando vélo et pédestre en mai, Loto, feu de St Jean et arbre de Noël en association avec la commune, sorties spectacles...) et participe ainsi à la vie de la commune. Il gère le feu d'artifice tiré lors de la St Jean. La moitié de la valeur du feu d'artifice est pris en charge par le biais de la subvention communale de 1600 €. En 2020, le feu n'a pas été tiré. Mme Arnault, membre du comité des fêtes, confirme que le feu a été reporté sur 2021. La soirée dansante de mars n'a pas eu lieu. A l'heure actuelle, la randonnée du 16 mai est maintenue.

Les élus décident de maintenir seulement la somme de 400 € de fonctionnement.

☞ **Cyclo du Chinonais** : Cette association organise le 25 avril prochain, la course cycliste « Prix cycliste de Chaveignes ». Cette course a lieu tous les ans sur la commune et il est habituel d'octroyer une prime aux plus jeunes concurrents ainsi que des coupes (30 €). Des élus annoncent que les cyclistes amateurs n'ont pas le droit de faire des courses, peut-être au 1^{er} mai ou 1^{er} juin contrairement aux professionnels. M. le Maire propose quand même de maintenir la subvention de 30 € qui ne devrait pas grever le budget.

☞ **Les Safraniers de Touraine** : Cette association fait la promotion du safran, produit local de notre territoire, lors des marchés et salons auxquels elle participe. Son projet 2021 est l'achat de Kakémonos (support de communication vertical déroulant et autoporté), montant sollicité 152 € comme l'an passé.

☞ **Association le Rond-Point** : Cette association demande une participation de 200 € pour la participation aux vins d'honneur de 4 concerts en période estivale. Mme Méron précise que les habitants de Chaveignes bénéficient d'une remise de 10 % sur les billets d'entrée sur les spectacles.

☞ **Syndicat de Chasse de Chaveignes** : Cette association n'a pas pu organiser sa randonnée semi-nocturne l'an passé. Elle aura, si cela est possible cette année. Les projets 2021 sont l'achat de panneaux de signalisation (« chasse en cours... »), de boutons gibiers, le piégeage et l'agrainage. Montant sollicité 500 €. Les élus s'entendent pour maintenir 300 € comme l'an passé.

☞ **Les associations ASSAD et ADMR** : Sur 2020, ces deux associations ont œuvré au bénéfice des personnes âgées de la commune. Montant des années passées 150 €. Le élus s'entendent pour donner plus à ces 2 associations à 200 €.

☞ **Les Resto du Cœur** : Montant de l'an passé 250 €, les élus décident de verser 300 € cette année.

☞ **Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Vienne** : La commune participe à hauteur de 50 € par élève scolarisé dans ces établissements.

Il est à noter que ce type de demande arrive tout au long de l'année et qu'il conviendra de les examiner au fur et à mesure.

Il est précisé que les subventions sont revues tous les ans et les montants augmentés une année ne le sont pas forcément l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ Pour la subvention de « Anim'ez Vous » : Mme Catherine JEAN s'abstient étant membre de l'association,

☞ Pour la subvention du Comité des Fêtes : Mme Arlette ARNAULT s'abstient, étant membre de l'association (+ pouvoir de M. MONTAS),

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Chaveignes Accueil	200	A l'unanimité	Chambres des métiers de la Vienne	50	A l'unanimité
Club de la Bonne Entente de CHAVEIGNES	200	A l'unanimité	Relais Resto du Cœur	300	A l'unanimité
Salle du Rond-Point « La Varenne »	152	A l'unanimité	Comice du Monde Rural Arrondissement de CHINON	60	1 contre 1 abstention 13 pour
Comité des Fêtes de CHAVEIGNES	400	2 Abstention 13 pour	ADMR	200	A l'unanimité
Anim'ez Vous	150	1 Abstention 14 pour	ASSAD	200	A l'unanimité
Syndicat de Chasse de CHAVEIGNES	300	A l'unanimité			
Safraniers de Touraine	152	A l'unanimité			
Cyclo sport Chinonais	30	A l'unanimité			

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021,
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au versement de ces subventions.

Délibération 2021 03 23-06

Participation aux frais de fonctionnement des établissements privés : Ecole Sacré Cœur de Richelieu

Monsieur Le Maire informe que l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu a fait une demande de versement du forfait communal car elle accueille 3 enfants en maternelle et 4 enfants en primaire.

Il rappelle que la participation aux classes maternelles n'était pas obligatoire pour les "maternelles", jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 11 portant obligation de scolarité dès 3 ans, mais que la commune de Chaveignes a participé les années précédentes.

Conformément l'article L 422-5-1 du code de l'éducation, il convient de verser à l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu, dans les mêmes conditions que pour l'école publique de Richelieu, une participation scolaire de 600 Euros pour chacun des 4 élèves de primaire et 700 Euros pour les 3 élèves de maternelle, soit d'un montant total de 4 500 euros. 39 enfants de moins de 12 ans sont scolarisés dans les écoles de Champigny-sur-Veude, le RPI La Tour-Courcoué-Verneuil-Luzé et les écoles publique et privée de Richelieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de participer aux frais de scolarité de l'OGEC Sacré Cœur de Richelieu, à hauteur de 4500 €,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021,
- Charge M. le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

La commission des finances, qui s'est réunie le 1^{er} mars, a élaboré conjointement avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) « trésorier », les documents financiers des budgets assainissement, lotissement et budget principal de la commune.

Les élus les ont reçu en amont de cette réunion, avec la convocation.

Le tableau récapitulatif des indemnités 2020 allouées au maire et aux adjoints est distribué.

Budget Commune

Délibération 2021 03 23-07

Approbation du compte de gestion budget principal Année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,
M. le Maire présente, au Conseil Municipal, le Compte de Gestion de M. le Comptable Public pour l'année 2020 concernant le budget principal la commune de Chaveignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2020, du budget principal de la commune, dressé par le Trésorier,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-08

Approbation du compte administratif budget principal Année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,
Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget de l'exercice 2020, qui s'établissent comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	367 122.60 €	Dépenses de l'exercice	195 085.84 €
Recettes de l'exercice	625 674.09 €	Recettes de l'exercice	192 899.94 €
Résultat de l'exercice (y compris Résultat CCAS de 975.90 €)	259 527.39 €	Résultat de l'exercice (y compris Résultat CCAS de + 609.80 €)	- 1 576.10 €
Résultats antérieurs reportés	66 075.52 €	Résultats antérieurs reportés	- 39 149.78 €
Résultat cumulé de fonctionnement (a)	+ 325 602.91 €	Résultat cumulé investissement (b)	- 40 725.88 €
		Restes à réaliser dépenses (c)	- 75 007.05 €
		Besoin de financement (d = b+c)	115 732.93 €
Solde de clôture disponible pour 2021 : a – d = 209 869.98 €			

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil doit procéder à l'élection d'un président de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité élit M. Raymond LAMBESEUR, 1^{er} Adjoint.

M. Raymond LAMBESEUR préside le conseil et demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif budget principal 2020 dressé par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le Compte administratif budget principal année 2020,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal invite Monsieur Le Maire à revenir à la séance.

Délibération 2021 03 23-09 :
Affectation du résultat budget principal année 2020

Le Maire préside la séance.

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020, il est constaté que celui-ci fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de + 325 602.91 €.
- Un déficit cumulé d'investissement de 40 725.88 € et des restes à réaliser pour 75 007.05 € représentant les 115 732.93 € du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc d'affecter ces résultats.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de la façon suivante :

001- Solde d'investissement reporté : (DI)	40 725.88 €
002- Résultat de fonctionnement à reporter : (RF)	209 869.98 €
1068- Affectation Excédent de Fonctionnement Capitalisé: (RI)	115 732.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'affectation du résultat 2020 du budget principal ci-dessus,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-10 :
Vote du budget primitif de la commune Année 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2021 de la commune. Les membres du conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, ils constatent que la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses.

Il est prévu de virer à la section d'investissement la somme de 138 579.97 €.

Le budget primitif 2021, document unique, se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	639 356.48 €
Recettes :	639 356.48 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Section d'investissement :

Dépenses :	303 477.93 €
Recettes :	303 477.93 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le budget primitif 2021 de la commune ci-dessus,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Budget annexe Assainissement

Délibération 2021 03 23-11

Approbation du compte gestion du budget annexe assainissement Année 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le compte de Gestion 2020 du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier.

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe service assainissement,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-12

Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement Année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 ; L2121-14 et L2121-31,

Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget annexe assainissement de l'exercice 2020, qui s'établissent comme suit :

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses de l'exercice	55 943.19 €	Dépenses de l'exercice	14 975.59 €
Recettes de l'exercice	70 468.12 €	Recettes de l'exercice	19 828.12 €
Résultat de l'exercice 2020	14 524.93 €	Résultat de l'exercice 2020	4 852.54 €
Résultats antérieurs reportés	51 977.56 €	Résultats antérieurs reportés	5 022.54 €
Résultat cumulé de clôture (a)	66 502.49 €	Résultat cumulé de clôture (b)	9 875.07 €
Solde de clôture disponible pour 2021 : a – b = 76 377.56 €			

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil doit procéder à l'élection d'un président de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité élit M. Raymond LAMBESEUR, 1^{er} Adjoint.

M. Raymond LAMESEUR préside le conseil et demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif budget annexe assainissement 2020 dressé par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le compte administratif du budget annexe assainissement 2020,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à revenir à la séance.

Délibération 2021 03 23-13 :

Vote du budget primitif annexe assainissement Année 2021

M. le Maire préside la séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif annexe assainissement 2021.

Les membres du conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, ils constatent que la section d'exploitation et la section d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses.

Le budget primitif, budget annexe assainissement 2021, se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :136 477.00 €
 Recettes :136 477.00 €

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section d'investissement :

Dépenses :29 701.07 €
 Recettes :29 701.07 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le budget primitif budget annexe assainissement 2021 ci-dessus,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Budget annexe Lotissement

Délibération 2021 03 23-14 :

Approbation du compte gestion budget annexe lotissement Année 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le compte de Gestion 2020 du budget annexe lotissement dressé par le Trésorier.

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-15 :

Approbation du compte administratif du budget annexe lotissement 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 ; L2121-14 et L2121-31, Le Maire préside la séance et expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget annexe lotissement de l'exercice 2020, qui s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses de l'exercice	1 966.78 €	Dépenses de l'exercice	15 958.61 €
Recettes de l'exercice	18 000.00 €	Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	16 033.22 €	Résultat de l'exercice	- 15 958.61 €
Résultats antérieurs reportés	- 50 069.14 €	Résultats antérieurs reportés	49 791.78 €
Résultat cumulé de clôture (a)	- 34 035.92 €	Résultat cumulé de clôture (b)	33 833.17 €
Solde de clôture disponible pour 2021 : a – b = - 202 .75 €			

Le Maire ayant quitté la séance pour le vote, le Conseil doit procéder à l'élection d'un président de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité élit M. Raymond LAMBESEUR, 1^{er} Adjoint.

M. Raymond LAMBESEUR préside le conseil et demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif budget annexe lotissement 2020 dressé par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le Compte administratif budget annexe lotissement 2020,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal invite Monsieur Le Maire à revenir à la séance.

Délibération 2021 03 23-16 :
Vote du budget annexe Lotissement 2021

M. le Maire préside la séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe primitif 2021 lotissement.

Les membres du conseil ayant examinés les documents portés à leurs connaissances, ils constatent que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en recettes et dépenses.

Le budget primitif, annexe lotissement, se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :35 435.92 €
Recettes :35 435.92 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Section d'investissement :

Dépenses :33 833.17 €
Recettes :33 833.17 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le budget primitif annexe lotissement 2021 ci-dessus,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2021 03 23-17

**Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07
du 26 mai 2020
au titre de l'article L 2122.22 du CGCT
Informations aux élus**

Urbanisme :

CU a) 037 065 21 20003 : Pour un immeuble au 23, rue de Champvent ;

DP 037 065 21 20008 : Pour travaux sur mur côté Mâble 52-54 Avenue de la Coupure du Parc ;

DP 037 065 21 20009 : Pour changement de menuiseries 4, rue de Gué Roger.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Station d'épuration de Richelieu : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réhabilitation de la station d'assainissement de Richelieu est à l'étude. La station serait certainement déplacée vers la zone industrielle. Une convention de déversement des eaux usées de Chaveignes courre jusqu'à fin 2023.

Communauté de Commune Touraine Val de Vienne : la CCTVV a demandé un tableau récapitulatif des + de 75 ans, non vaccinés, afin de communiquer cette liste à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de santé de Chinon) pour qu'elle réserve des créneaux exclusivement sur Chinon. La liste des rendez-vous nous est ensuite re communiquée afin que nous prévenions les habitants des jours et heures de vaccination. Ce type de liste n'est pas assez souple notamment au niveau des créneaux à obtenir pour les plus anciens, des problèmes de mobilité et surtout cela enlève la possibilité de prendre des rendez-vous sur le centre de Loudun, lieu pour les habitants de Chaveignes qui reste plus proche.

les élus préfèrent garder le système de liste en interne, il fonctionne déjà suite à l'enquête réalisée début mars. Il ne faut pas rajouter une problématique supplémentaire.

Déjà une dizaine de rendez-vous ont été pris, le transport pour certains a aussi été organisé (covoiturage ou proche).

Budget CCTVV : réunions d'élaboration des budgets dans les différentes commissions.

Enédis : Un rendez-vous avec un technicien d'Enédis sur l'ancien stade a eu lieu. Il doit proposer une solution au problème de branchement sauvage des gens du voyage.

Voirie : un administré aimerait un panneau supplémentaire au niveau d'une intersection vers les hauteurs de Courcoué. Il faudrait changer de place le panneau de limitation de tonnage vers le Moulin de Verrières « 5,5t ».

SATESE 37 : Vote du Budget 2021. Le budget Satese est essentiellement un budget de fonctionnement.

Présentation par M. Pascal MARECHAUX d'une information sur le SMICTOM : Coût du tri, des déchetteries du secteur, des travaux à envisager. Le tri est important car il impacte fortement la facture de administrés. Il y aura certainement une hausse pour le 2nd semestre.

29 mars à 9 h : rendez-vous en mairie avec le géomètre. Les élus sont invités à y participer.

4 avril : passage de la Roue Tourangelle sur la commune depuis l'avenue de la coupure du Parc, route de Tours, Rond-Point de Chauvin, Le Bourg, La Forge puis la Basse Ruchelière pour retour sur la RD 757 et direction Courcoué.

7 avril à 14 h30 : réunion des commissions Voirie, Bâtiment et Bois.

10 avril à 15 h30 : rencontre avec les élus départementaux.

Marché Fermier : une info pour les graines à destination des enfants passera dans le Chaveignes Contact. Il conviendra de réfléchir au thème 2021.

Chaveignes contact sera distribué prochainement.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochain. Ce sera une double élection avec 2 bureaux de vote.

Prochaine réunion le mardi 20 avril 2021 à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 45